TOGOMATIN

N° 1677 DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

Rencontres de l'UPA

Lomé, centre de la diplomatie parlementaire africaine

Le Parlement togolais accueille du 9 au 14 novembre 2026, la 86ème session du Comité exécutif et la 48ème Conférence des présidents de l'Union parlementaire africaine (UPA). La cérémonie d'ouverture a eu lieu le mardi 10 novembre 2026 à Lomé ...



PAGE 4

ENVIRONNEMENT



COP 31

Les négociations vont se cristalliser autour de plusieurs points cruciaux

Près de 200 pays se retrouvent à Antalya, sur la côte méditerranéenne turque, pour la conférence annuelle de l'Organisation des Nations unies (Onu) sur le climat, avec une ambition affichée : transformer les engagements accumulés au fil des sommets en résultats concrets. Alors qu'un puissant épisode El Niño menace d'intensifier les phénomènes ...

PAGE 9

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Radi Ramatou : du petit commerce à l'indépendance financière

À Sotouboua, Radi Ramatou a choisi le commerce des mèches pour construire son autonomie financière et prendre davantage en main son destin. Derrière cette activité se trouve une femme qui a fait du travail un moyen ...

PAGE 2



Togo-Banque mondiale

Point sur l'état du partenariat avec Ousmane Diagana

Le renforcement de la coopération entre le Togo et le Groupe de la Banque mondiale était au centre des échanges, le lundi 9 novembre 2026, entre le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : la CNSS lance le contrôle de vie des pensionnés le 16 novembre

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) démarre, le lundi 16 novembre 2026, une nouvelle opération de contrôle de vie des pensionnés et rentiers résidant au Togo et à l'étranger. Prévue jusqu'au 17 janvier 2027, cette campagne conditionne le maintien du paiement des pensions et rentes au titre du premier semestre 2027.

L'opération se déroulera exclusivement en ligne, à travers la collecte des données biométriques via l'application « Biosecu », accessible sur le portail de la CNSS ou sur la plateforme dédiée biosecu.cnss.tg. Elle concerne tous les bénéficiaires régulièrement payés jusqu'à fin octobre 2026.

La directrice générale de la CNSS, Ingrid Awadé, prévient que les droits des personnes qui ne se soumettront pas à cette formalité seront suspendus à partir de janvier 2027, conformément au Code de sécurité sociale.

Pour effectuer la démarche, les bénéficiaires devront disposer d'une pièce d'identité valide, d'un numéro de téléphone opérationnel et du récépissé du précédent contrôle de vie.

FINANCES PUBLIQUES

Le Togo renforce sa rigueur budgétaire

Le Togo accélère ses réformes économiques en misant sur la discipline budgétaire. Pour réduire le déficit et instaurer une culture de la performance, le gouvernement multiplie des mesures concrètes.

PAGES 6&7

Meeting du CNCC

Les Togolais en attente des propositions concrètes

Le dimanche 8 novembre 2026, le Cadre national de concertation pour le changement (CNCC) a tenu un rassemblement public à Attikoumé, dans la commune de Tsévié (Zio 1).



PAGE 4



SOMMAIRE

Uemoa
La croissance économique devrait atteindre 6,1 % au 3è trimestre 2026



P 8

COP 31
Les négociations vont se cristalliser autour de plusieurs points cruciaux



P 9

Port autonome de Lomé
44 cadres accèdent à des postes de responsabilité



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Radi Ramatou : du petit commerce à l'indépendance financière, un parcours soutenu par le FNFI

À Sotouboua, Radi Ramatou a choisi le commerce des mèches pour construire son autonomie financière et prendre davantage en main son destin. Derrière cette activité se trouve une femme qui a fait du travail un moyen de répondre à ses besoins, d'assumer ses responsabilités et de construire progressivement son indépendance. Ses premiers pas dans le commerce se font avec des moyens modestes, mais son ambition grandit au fil des années. En 2017, elle bénéficie du produit Accès des jeunes et des femmes à l'emploi (APSEF) du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), avec un premier financement de 30 000 FCFA, porté ensuite à 100 000 FCFA. Cinq ans plus tard, en 2022, elle franchit une nouvelle étape avec un crédit N'Kodédé de 2 500 000 FCFA. De ses débuts modestes à cette évolution, allons à la rencontre de son histoire.

Le commerce n'a pas toujours été un chemin facile pour Radi Ramatou. Comme beaucoup de femmes qui entreprennent avec peu de ressources, elle doit apprendre à avancer malgré les contraintes financières et les exigences de la vie quotidienne. Se procurer des marchandises, disposer d'un stock suffisant et réaliser des ventes permettant de renouveler les approvisionnements constituent des préoccupations permanentes. À ces exigences commerciales s'ajoutent les responsabilités personnelles et familiales, qui réclament elles aussi du temps et des ressources. Elle comprend progressivement qu'avoir une activité ne suffit pas : il faut parvenir à la faire vivre, préserver les recettes et réinvestir pour ne pas rester au même niveau. « Je voulais avoir une activité qui me permette de gagner mon propre argent et de prendre mes responsabilités. Je savais que rien ne serait facile, mais je tenais à avancer par mes propres efforts », explique-t-elle.



Radi Ramatou

En 2017, la rencontre avec le FNFI ouvre une nouvelle perspective dans son parcours. Grâce au produit APSEF, Radi Ramatou accède à un premier financement de 30 000 FCFA, puis à un montant de 100 000 FCFA. Pour une commerçante qui cherche à consolider une activité avec des ressources limitées, cet appui constitue une occasion de renforcer ses moyens d'action. Elle découvre ainsi les possibilités qu'offre le financement inclusif aux femmes engagées dans de petites activités génératrices de revenus. « Ces premiers crédits m'ont beaucoup encouragée. Même si les montants étaient modestes, ils m'ont permis de poursuivre mon activité et de croire davantage en mes capacités », confie-t-elle. Ce premier accompagnement intervient à une période où chaque ressource compte et où la capacité à renouveler les marchandises conditionne la continuité du commerce.

L'année 2022 marque un tournant important. Cinq ans après son premier financement, Radi Ramatou bénéficie du produit N'Kodédé à hauteur de 2 500 000 FCFA. Le montant traduit une nouvelle dimension de son parcours avec le FNFI. Elle passe ainsi d'un premier crédit de quelques dizaines de milliers de francs CFA à un financement de plusieurs millions. « Avec N'Kodédé, j'ai bénéficié d'un financement beaucoup plus important. C'était une nouvelle étape pour mon commerce et une grande responsabilité dans la manière d'utiliser cet argent », déclare-t-elle. Cette enveloppe lui apporte des moyens financiers plus importants pour soutenir son commerce de mèches et renforcer ses capacités. Pour une entrepreneure, disposer d'un tel financement représente une responsabilité supplémentaire : il faut faire les bons choix, consacrer les ressources aux besoins de l'activité et veiller à préserver les acquis.

Au-delà des montants obtenus, le parcours de Radi Ramatou renvoie à une aspiration essentielle : celle d'une femme qui veut disposer de ses propres revenus et participer activement à l'amélioration de ses conditions de vie. L'indépendance financière se construit dans les décisions quotidiennes, dans la capacité à répondre à ses besoins et dans la possibilité de contribuer aux charges de son foyer. Elle demande aussi de la discipline, de la patience et une gestion attentive des ressources. À Sotouboua, son activité de vente de mèches constitue le socle de cette recherche d'autonomie. « Aujourd'hui, je mesure le chemin parcouru. Avoir une activité et pouvoir compter sur ses propres revenus donne une autre assurance dans la vie. C'est une satisfaction de pouvoir travailler et contribuer à ses propres besoins », affirme-t-elle.

De l'APSEF en 2017 à N'Kodédé en 2022, Radi Ramatou a connu deux étapes importantes dans son parcours de bénéficiaire du FNFI. Son histoire met en lumière le rôle que peut jouer un financement accessible dans la vie d'une femme qui entreprend avec la volonté de progresser. Mais derrière les crédits et les chiffres, il y a surtout une commerçante, son travail quotidien et son désir de construire une vie plus autonome. À Sotouboua, elle poursuit son activité avec l'expérience acquise au fil des années et l'ambition de continuer à avancer. « Je veux continuer à développer mon commerce et aller encore plus loin. Mon souhait est de consolider ce que j'ai construit et de rester indépendante grâce à mon travail », souligne-t-elle.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

IFSI

fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication : Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction : Edy Alley

Responsable web: Carlos Amevor

Comité de rédaction: Françoise Dasilva

Alexandre Wémima

Edem Dadzie

Caleb Akponou

Affo-Djèlè Alarba

Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim

Graphiste: Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Togo-Banque mondiale

Point sur l'état du partenariat avec Ousmane Diagana

Le renforcement de la coopération entre le Togo et le Groupe de la Banque mondiale était au centre des échanges, le lundi 9 novembre 2026, entre le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, et le vice-président de l'institution de Bretton Woods, en charge de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Ousmane Diagana.

Cette rencontre a permis de faire le point sur l'état du partenariat entre le Togo et l'institution financière internationale, d'apprécier les progrès accomplis et d'explorer de nouvelles perspectives de coopération, dans un contexte marqué par les enjeux de transformation économique et de développement durable. Ousmane Diagana s'est félicité de la qualité des relations entre les deux parties et a réaffirmé l'engagement de l'institution à accompagner les ambitions de développement du Togo.

« C'est un partenariat qui se porte très bien. L'objectif cardinal est de soutenir l'économie togolaise pour créer davantage d'emplois et de meilleurs emplois, en particulier pour les jeunes et pour les femmes. Ce qui est une condition essentielle pour la prospérité partagée et la lutte contre la pauvreté, qui sont les objectifs essentiels des missions de la Banque mondiale », a-t-il précisé. Les discussions ont particulièrement porté sur les moyens de renforcer le potentiel du secteur agricole et d'en faire un véritable levier de développement économique et de création d'emplois.

À cet égard, le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a souligné l'importance d'une nouvelle approche de développement de l'agriculture, qui dépasse sa seule fonction de production alimentaire pour en faire également un secteur générateur d'activités économiques et d'emplois.

« Nous avons échangé avec Son Excellence monsieur le président du Conseil sur le rôle de la Banque mondiale pour faire véritablement de l'agriculture un secteur de développement, qui non seulement assure la sécurité alimentaire au niveau du pays, mais également crée



Faure Gnassingbé (à gauche) et Ousmane Diagana (Crédit photo : Présidence du Conseil)

des emplois à travers une approche nouvelle où le paysan n'est pas qu'un agriculteur, il est également un entrepreneur », a-t-il expliqué.

Au-delà de l'agriculture, les échanges ont également porté sur le financement des investissements dans d'autres secteurs prioritaires à fort potentiel de croissance et de création d'emplois, notamment l'énergie et l'économie numérique. Le développement du capital humain, à travers l'éducation, la formation professionnelle, la santé et la nutrition, constitue également un axe important de cette coopération.

Ousmane Diagana a également abordé avec Faure Gnassingbé, les défis sécuritaires et environnementaux auxquels le Togo et les autres pays de la sous-région ouest-africaine sont confrontés. Les tensions et les conflits dans certaines parties de la région, conjugués aux effets des changements climatiques, constituent autant de facteurs qui affectent les perspectives de développement et appellent des réponses concertées.

Pour rappel, le Cadre de partenariat pays (CPP) 2025-2029, qui définit les grandes orientations de l'intervention du Groupe de la Banque mondiale au Togo, s'articule autour de trois axes majeurs, à savoir : l'amélioration de la qualité des emplois dans le secteur privé, le renforcement du capital humain et la promotion d'un développement territorial inclusif et résilient.

À travers cette coopération, le Togo entend poursuivre ses efforts de transformation économique et sociale, avec l'appui de la Banque mondiale, autour de priorités structurantes pour la croissance, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des populations.

E. Dadzie

Commonwealth

Le Togo s'est à nouveau illustré à travers sa diplomatie active

Représenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, le professeur Robert Dussey, le Togo a activement participé au Sommet des chefs de gouvernement du Commonwealth (CHOGM).

Ce fut l'occasion pour la diplomatie togolaise de consolider ses partenariats économiques, climatiques et diplomatiques au sein de cette grande communauté de 56 nations. Le Sommet des chefs de gouvernement du Commonwealth s'est achevé, le 04 novembre 2026, après quatre journées de travaux intenses.

Réunissant à St John's les dirigeants des 56 pays membres, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et de la jeunesse, cette édition s'est articulée autour du thème central : « Accélérer les partenariats et l'investissement pour un Commonwealth prospère ».



Le professeur Robert Dussey (à gauche) et Shirley Ayorkor Botchway, secrétaire générale du Commonwealth (Crédit photo : diplomatie.gouv.tg)

Pour rappel, le Togo est membre à part entière de cette organisation depuis juin 2022. Cette participation témoigne de la vitalité de la diplomatie togolaise et de sa volonté constante de diversifier ses alliances stratégiques, conformément à la vision d'ouverture et de paix impulsée par le président du Conseil Faure Gnassingbé.

Au cœur des priorités : Climat, commerce et prospérité partagée.

Les discussions de ce sommet de haut niveau se sont concentrées sur des enjeux cruciaux pour l'avenir de la communauté internationale. Ce sont :

La résilience climatique : Dans le sillage des défis relevés par les petits États insulaires en développement (PEID) comme Antigua-et-Barbuda, les dirigeants ont insisté sur l'urgence d'actions concrètes face aux dérèglements climatiques et sur l'accès aux financements verts.

Le développement des échanges économiques : L'optimisation des opportunités de commerce intracommunautaire et l'attraction des Investissements directs étrangers (IDE) ont fait l'objet de tables rondes sectorielles.

L'innovation et la jeunesse : Le rôle central de l'innovation technologique et de la jeunesse dans la croissance durable a été souligné, érigeant l'inclusion au rang de pilier du développement.

La diplomatie togolaise active et diversifiée

En marge des sessions plénières, le professeur Robert Dussey a eu l'occasion d'échanger avec plusieurs de ses homologues et des partenaires institutionnels. Ces entretiens bilatéraux ont permis de promouvoir le climat des affaires au Togo, de renforcer la coopération bilatérale avec de nouveaux partenaires et de réaffirmer le rôle du Togo en tant qu'acteur de paix, de dialogue et de stabilité en Afrique de l'Ouest et au-delà.

TM

Rencontres de l'UPA

Lomé, centre de la diplomatie parlementaire africaine pour quelques jours

Le Parlement togolais accueille du 9 au 14 novembre 2026, la 86ème session du Comité exécutif et la 48ème Conférence des présidents de l'Union parlementaire africaine (UPA). La cérémonie d'ouverture a eu lieu hier, le mardi 10 novembre 2026 à Lomé.

Les 10 et 11 novembre 2026, c'est la 86ème session du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA) qui compte réunir les représentants des Parlements membres autour des questions relatives au fonctionnement de l'organisation, à la mise en œuvre de ses décisions et à la définition de ses priorités pour l'année 2027.

Organe chargé d'orienter les activités de l'Union et de veiller à la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la Conférence des présidents, le Comité exécutif joue un rôle essentiel dans la coordination des actions de l'organisation et le renforcement de la coopération entre les Parlements nationaux africains.

Les travaux de la session du Comité exécutif de l'UPA porteront notamment sur l'examen du rapport de mise en œuvre des décisions et recommandations de la 47ème Conférence, l'adoption du programme de travail annuel pour 2027, l'examen du rapport du Comité de suivi des cotisations et du projet de budget pour le prochain exercice. Les membres examineront également la désignation des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2026, ainsi que les amendements proposés aux textes de l'Union.

Un temps fort de cette session sera consacré à l'audition des candidats et à l'élection du secrétaire général de l'UPA pour la période 2027-2030. Deux candidats sont en lice pour ce poste : Bahouaba Norbert Tankoano, de l'Assemblée législative du peuple du Burkina Faso, et Bouba Halidou, de l'Assemblée nationale du Cameroun. Désignés lors de la 85ème session du Comité exécutif, tenue à Dakar, au Sénégal, en juin 2026, les candidats seront départagés par les membres du Comité exécutif.

Le candidat élu sera proposé à la Conférence de l'Union en vue de sa nomination. La session permettra également d'examiner le projet d'ordre du jour de la 48ème Conférence de l'UPA et de définir les prochaines échéances de l'organisation. Elle constitue ainsi une étape déterminante dans la préparation de cette conférence et dans la définition des orientations institutionnelles et budgétaires de l'Union pour les années à venir.

La tenue de cette rencontre à Lomé s'inscrit dans le cadre du renforcement de la diplomatie parlementaire togolaise et de l'engagement du Parlement en faveur du dialogue interparlementaire africain. Elle témoigne de la volonté des Parlements membres de consolider leur coopération face aux défis politiques, économiques, sociaux et institutionnels du continent.

Fondée en 1976 et basée à Abidjan, en Côte d'Ivoire, l'UPA regroupe 41 Parlements nationaux. Elle constitue un cadre de dialogue et de coopération entre les institutions parlementaires du continent et œuvre à la promotion de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement durable. Elle favorise également les échanges entre les parlementaires africains et leurs homologues du reste du monde.

« Cette session revêt une importance capitale pour la poursuite du processus d'intégration de notre espace continental. 50 années de dialogue parlementaire constituent un héritage. Elles nous engagent plus que jamais à transmettre un héritage parlementaire plus fort, toujours prêt à répondre aux aspirations des peuples », a déclaré le président de l'Assemblée nationale du Togo, le professeur Komi Sélom Klassou, dans son mot de bienvenue.

La 48ème Conférence de l'UPA prendra ensuite le relais

Le Togo accueille, les 13 et 14 novembre 2026, la 48 Conférence de l'UPA. Cette rencontre de haut niveau réunit les représentants des Parlements nationaux africains autour des grands enjeux politiques, économiques et sécuritaires du continent. Organisée dans le cadre des activités statutaires de l'UPA, cette conférence constitue un espace privilégié de concertation et de coopération interparlementaires.

Elle renforce le dialogue entre les institutions législatives africaines et consolide leur contribution à la recherche de réponses communes aux défis du continent. Les travaux s'articulent autour de deux thématiques majeures : « Chômage des jeunes, migration et terrorisme : réponses parlementaires face à ces fléaux » et « L'Afrique face aux chocs géopolitiques mondiaux : comment transformer nos vulnérabilités en opportunités ? ».

Les échanges permettront aux participants d'examiner les mécanismes législatifs et institutionnels susceptibles de favoriser l'emploi des jeunes, de mieux répondre aux enjeux migratoires et de renforcer la lutte contre le terrorisme. Ils portent également sur les conséquences des mutations géopolitiques mondiales pour l'Afrique et sur les stratégies permettant au continent de valoriser ses atouts face aux incertitudes internationales.

Outre ces thématiques, la conférence examinera les rapports du président du Comité exécutif, du secrétariat général et du caucus des femmes parlementaires. Les délégués se pencheront également sur les amendements aux statuts de l'UPA, la proposition de nomination du secrétaire général et l'élection du président du Comité exécutif.

Les préparatifs de la 49ème Conférence ainsi que les perspectives liées à la commémoration du cinquantenaire de l'Union parlementaire africaine figurent aussi à l'ordre du jour. L'accueil de ces rencontres continentales à Lomé s'inscrit dans le cadre de la célébration des 50 ans d'engagement parlementaire de l'UPA au service de l'Afrique.

Elles contribuent également au rayonnement du Togo et au renforcement de sa diplomatie parlementaire. À travers cette conférence, les Parlements africains consolident leur rôle dans la promotion de la paix, de la démocratie, de la stabilité et du développement durable. Ils renforcent également leur capacité à apporter des réponses concertées aux préoccupations des populations.

Pour sa part, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, président du Sénat de la République démocratique du Congo (RDC), et président du Comité exécutif de l'UPA, a rendu hommage au président du Conseil Faure Gnassingbé pour ses initiatives en faveur de la paix, notamment, son rôle de médiateur de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, plus précisément la crise en RDC.

Pour information, l'UPA est une organisation continentale qui œuvre au renforcement de la coopération entre les Parlements nationaux africains et à la promotion du dialogue interparlementaire.

Edem Dadzie

Meeting du CNCC

Les Togolais en attente des propositions concrètes

Le dimanche 8 novembre 2026, le Cadre national de concertation pour le changement (CNCC) a tenu un rassemblement public à Attikoumé, dans la commune de Tsévié (Zio 1).

La rencontre politique, malgré son autorisation administrative, a été marquée par un démarrage tardif et des difficultés d'accès signalées sur plusieurs axes conduisant au lieu du meeting. Alors que les responsables du CNCC entendaient faire de ce rendez-vous une occasion d'expression politique, les perturbations rapportées sur les itinéraires ont compliqué l'arrivée des participants. Le rassemblement a finalement pu se tenir avec la participation des leaders du mouvement.

Mais au-delà de ces difficultés organisationnelles, cette rencontre pose une nouvelle fois la question de la capacité des formations politiques à mobiliser durablement autour d'un projet et d'une vision. Dans un environnement démocratique, un meeting ne devrait pas seulement être un exercice de démonstration politique. Il constitue également une occasion de présenter des orientations, de défendre des propositions et de convaincre les citoyens.

C'est précisément dans cette perspective que les appels récemment lancés par certains membres du gouvernement en faveur d'une opposition constructive prennent tout leur sens. Le pays a besoin d'acteurs politiques qui ne se contentent pas de multiplier les déclarations hostiles, mais qui proposent des réponses aux difficultés rencontrées par les populations.

Les Togolais attendent des propositions concrètes sur les questions économiques et sociales. Ils veulent savoir quelles solutions les différentes formations politiques envisagent pour améliorer leurs conditions de vie. Ils attendent également des débats sérieux sur la gouvernance, les infrastructures, l'emploi des jeunes et la consolidation de la paix.

La multiplication des invectives et des attaques personnelles ne saurait tenir lieu de programme politique. Une opposition qui aspire à gouverner doit aussi démontrer sa capacité à proposer, à convaincre et à rassembler au-delà de son cercle de militants.

Par ailleurs, les difficultés signalées autour du meeting rappellent que l'organisation



Les principaux leaders du CNCC dimanche dernier à Tsévié (Image trouvée sur internet)

des manifestations publiques exige une responsabilité partagée. Les autorités doivent garantir l'exercice des libertés reconnues par les textes, tandis que les organisateurs doivent veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte aux droits des autres citoyens.

À Tsévié, le rendez-vous d'Attikoumé aura donc été bien plus qu'une simple rencontre politique. Il relance le débat sur les méthodes, le discours et les perspectives d'une opposition appelée à démontrer qu'elle peut être une véritable force de proposition dans la vie nationale.

TM et Le Messager

2e ORIGINAL

ASSIGNATION

L'an deux mil vingt- six (2026)

Et le Vendredi Six (06) Novembre à 10h 00 :

A la requête de la succession **GABA-DOVI Ayayi Théodore**, représentée par les nommés **GABA-DOVI Ekoué, GABA-DOVI Ekoué Woèdi et GABA-DOVI Lolo,** tous demeurant et domiciliés à Lomé ;

Assistée de **Maître Kokou Gilles F.ANANI**, Avocat au barreau du Togo, **quartier Assivito**, Angle Rue des Plantains et Wéli, **Cel : 22 21 74 93**, en l'Etude de qui domicile est élu ;

Maître Aman Kokou ATAKPLA
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite ville, Angle Bd Eyadéma et rue Malamé, Bd Kpalimé N°1 Face immeuble LALA actuelle Direction Générale de la SGI APSONIC Soussigné,

Donné assignation à :

Monsieur **KAWTARANI Hassan**, demeurant et domicilié à Lomé, **Tél : 90 22 21 00**, où étant et parlant à : Je remets N'ayant plus de domicile ni de résidence connu, l'un notifié Black pour service d'une copie, aux portes de l'établissement du Tribunal de Grande Instance de Lomé conformément à l'article 58 du Code de procédure Civile

A comparaître le **Mercredi 25 Novembre 2026 A Neuf (09) Heures précises du matin**, jours et heures suivants s'il y a lieu à l'audience et par – devant le Tribunal de commerce de Lomé, séant dans la grande salle d'audience sise dans l'immeuble de l'ancienne cour suprême du Togo au Palais de justice de ladite ville ;

POUR :

Attendu que la requérante est propriétaire d'une parcelle de terrain clôturée sis à Lomé au lieudit **SOUZA Nétimé**, derrière l'Hôtel AVENIDA dont le requis occupe, à titre de locataire et servant de garage de réparation et de lavage de véhicules en vertu d'un bail à usage professionnel ; **(Pièce N°1)**

Attendu que le requis devra à sa bailleresse à la date du **24 septembre** prochain **deux (02) ans** de loyers impayés soit la somme de **Quatre millions huit cent mille (4.800.000)** F CFA **(Pièce N°2)** ;

Attendu que les multiples relances de la requérante à l'égard du requis sont demeurées vaines ;

Attendu qu'en droit le non-paiement d'un seul terme de loyer est une cause de résiliation du bail ;

Attendu que le requis occupe donc les lieux sans titre ni droit et qu'il convient dans ces conditions de constater la résiliation du bail et en conséquence ordonner son expulsion pure et simple tant de corps que de biens ainsi que tous autres occupant de son chef des lieux qu'il occupe ;

Attendu que les loyers dudit immeuble constitue pour la requérante les seuls moyens de subsistance ;

Attendu qu'au regard de ce qui précède, face à l'évidence et à la légitimité de ses réclamations, il convient d'assortir la décision à intervenir de l'exécution provisoire nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Qu'il y a lieu de condamner le requis au paiement de loyers par lui dus à la date du **24 septembre 2026** soit la somme de **quatre millions huit cent mille (4.800.000) F CFA** représentant 24 mois d'arriérés (sous réserves des frais de procédure à échoir représentant les loyers dus à fin octobre 2026) ;

Qu'il y a lieu de prononcer son expulsion sous astreintes de cinq cent mille (500.000) F CFA par jour de résistance à compter du prononcé de la décision à intervenir ;

Le condamner aux entiers dépens.

PAR CES MOTIFS

- Voir venir le requis ;

EN LA FORME

- Déclarer régulière et recevable l'action de la requérante ;

AU FOND

- Vu le contrat de bail susvisé et le reçu de paiement en date du **20 février 2025** ;
- Constater la résiliation du bail liant le requis à la requérante ;

En conséquence,

- Condamner le requis au paiement au paiement de loyers par lui dus à la date du **24 septembre 2026** soit la somme de **quatre millions huit cent mille (4.800.000) F CFA** représentant 24 mois d'arriérés (sous réserves des frais de procédure à échoir représentant les loyers dus à fin octobre 2026) ;
- Prononcer l'expulsion pure et simple du requis des lieux tant de corps que de biens ainsi que tous autres occupants de son chef, sous astreinte de **cinq cent mille (500.000) F CFA** par jour de résistance à compter du prononcé de la décision à intervenir ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner le requis aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'IL NE L'IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de*F CFA.*

L'HUISSIER

Me Aman Kokou ATAKPLA

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME AFIN D'AUTORISATION D'AFFICHAGE

La succession GABA-DOVI Ayayi Théodore, représentée par les nommés GABA-DOVI Ekoué, GABA-DOVI Ekoué Woédi et GABA-DOVI Lolo, TOUS demeurant et domiciliés à Lomé ;

Assistée de :

Maître ANANI Kokou Gilles, Avocat au Barreau du Togo, Angle Rue des Plantains et Rue Wéli, Quartier Assivito, Tél : 22 21 74 93, en l'étude duquel domicile est élu,

A l'honneur de vous exposer :

Qu'ils sont propriétaire d'une parcelle de terrain clôturée sis à Lomé au lieudit SOUZA Nétimé, derrière l'Hôtel AVENIDA dont le requis occupe, à titre de locataire et servant de garage de réparation et de lavage de véhicules en vertu d'un bail à usage professionnel ;

Que le requis doit à sa bailleresse à la date du 24 Septembre passé deux (02) ans de loyers impayés soit la somme de Quatre millions huit cent mille francs (4.800.000f) CFA ;

Que les multiples relances des requérants à l'égard du requis sont demeurées vaines ;

Que cette curieuse situation dure depuis deux (02) ans sans interruption ;

Que face à l'absence de ce dernier sur son lieu de travail, son domicile connu, et également sur ces différents numéros ;

Les exposants ont été amené à requérir les services de maître ATAKPLA, Huissier de justice, à l'effet de lui en faire notification de l'assignation en résiliation du bail et en expulsion à l'adresse de son domicile qu'elle lui connait ;

Que cette signification s'est malheureusement avérée vaine en ce'que ce dernier n'a pu être trouvé, ni joint à son domicile ;

Que l'attitude ainsi affichée par celui-ci est source de dysfonctionnement ;

Que pour la préservation de leurs intérêts, les exposants n'ont d'autre choix que de solliciter pour ce faire que vous les autorisez conformément aux dispositions des articles 58 et 163 du code de procédure civile de procéder à l'affichage de l'exploit aux portes du Tribunal de Commerce de Lomé.

P.J : (04)

Lomé, le 20 Octobre 2026

Pour les Exposants
Le Conseil

Me ANANI Kokou Gilles

ORDONNANCE N°.....400.....2026

Nous,Amenyo Kudzo AKUATSE.....Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les pièces jointes et les motifs exposés ;

Vu les dispositions des articles 58 et 163 du Code de Procédure Civile ;

Ordonnons l'affichage de l'exploit aux portes du Tribunal de Commerce de Lomé. et sa publication dans le journal TOGOMATIN

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés

Lomé, le 23 OCT 2026

Pour Copie Certifiée Conforme
Me Gilbert K. Aman ATAKPLA
Huissier de Justice
Lomé le 05/11/2026

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

Amenyo Kudzo AKUATSE

Finances publiques

Le Togo renforce sa rigueur budgétaire

Le Togo accélère ses réformes économiques en misant sur la discipline budgétaire. Pour réduire le déficit et instaurer une culture de la performance, le gouvernement multiplie des mesures concrètes.



Ecobank Transnational Incorporated à Lomé

Stratégie consistant à maintenir l'équilibre entre les dépenses publiques et les recettes de l'Etat, la discipline budgétaire est importante pour éviter un endettement excessif. Elle prend appui sur des éléments indispensables tels que la maîtrise de la dette publique, la réduction du coût des emprunts, la stabilité macroéconomique, l'efficacité de l'action publique et la cohérence temporelle.

La maîtrise de la dette dans la discipline budgétaire retrouve toute son importance dans la mesure où elle freine le recours excessif à l'emprunt pour financer le budget de l'État, réduisant ainsi la charge des intérêts et le risque de surendettement. Pour relever ce défi, le Togo s'appuie sur une stratégie de gestion de dette à moyen terme. L'objectif principal est de maintenir l'encours global sous le plafond communautaire de 70 % du produit intérieur brut fixé par l'Uemoa.

En s'engageant dans cette démarche, le pays ne cesse de s'illustrer dans la réduction de sa dette. Celle-ci est passée de 71,1 % à 62,8 % en 2025 pour tomber à 60,2 % en 2026, ce qui témoigne des efforts constants des autorités du pays.

En amont, le Togo reprofile sa dette. Le pays remplace progressivement sa dette commerciale intérieure à court terme et à taux élevés par une dette extérieure concessionnelle, plus longue et plus abordable. Pour le gouvernement, une telle maîtrise de l'endettement s'avère cruciale pour alléger immédiatement le poids des intérêts et éviter d'asphyxier le budget de l'État.

Ces marges de manœuvre financières ainsi libérées permettent de réorienter les fonds publics vers des secteurs moteurs de développement, tels que les infrastructures, l'éducation, la santé ou la transition écologique.

Au-delà, cette gestion rigoureuse envoie un signal fort aux partenaires. Elle rassure les créanciers et les investisseurs internationaux pour faciliter de futurs emprunts à des taux plus avantageux tout en protégeant l'économie nationale contre les chocs extérieurs, comme les crises économiques.

Promouvoir une stabilité macroéconomique

La discipline budgétaire ne peut se faire sans viser la stabilité macroéconomique. La gestion rigoureuse des finances publiques se présente dès lors comme le principal socle pour éviter les déséquilibres économiques globaux.

Si une gestion rigoureuse des finances publiques peut favoriser la stabilité des prix, la maîtrise des taux d'intérêt et la confiance des investisseurs, le contraire pourrait engendrer l'inflation, l'effet d'éviction et la volatilité économique. Conscientes de ces réalités, les autorités togolaises ne cessent de déployer des mesures visant à promouvoir la stabilité macroéconomique. Celles-ci prennent, entre autres, en compte la maîtrise de l'inflation et des prix, la réduction du déficit et l'introduction de réformes structurelles.

En tenant au respect des critères de l'Uemoa, le gouvernement s'emploie à maintenir l'inflation en dessous du seuil maximal de 3 % fixé par la zone. Selon les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), elle s'établit à 0,3 % en juillet 2026.

L'effort du gouvernement de stabiliser les prix des produits de première nécessité (céréales, huiles, farines), du carburant, du gaz, de l'eau et de l'électricité participe à soutenir le pouvoir d'achat. Engagé pour le bien-être citoyen face à la vie chère, le gouvernement déploie depuis plusieurs années un ensemble d'initiatives protectrices. Ces mesures incluent des subventions ciblées, le plafonnement des prix des produits de première nécessité, des exonérations fiscales, ainsi que la revalorisation de la valeur indiciaire des salaires et des pensions des agents publics.

La préservation du pouvoir d'achat exige une adaptation constante. L'action publique cible deux leviers fondamentaux : l'augmentation des revenus et la maîtrise de l'inflation. Pour moderniser durablement l'économie, l'État accélère des réformes structurelles majeures, notamment la transformation agricole et l'optimisation du climat des affaires. Cette dynamique s'appuie sur une politique monétaire et fiscale rigoureuse, soutenue par des partenaires stratégiques tels que la Banque mondiale, le FMI et le PNUD.

Une loi de finances responsable

En faisant de la discipline budgétaire une priorité au plus haut sommet de l'État, le gouvernement s'engage pour une loi de finances responsable. L'élaboration de budgets structurés, comme le projet de budget rectificatif de 2026, réaménage les dépenses face aux tensions internationales tout en protégeant les investissements prioritaires.



Examen de la Loi de finances à l'Assemblée nationale

Allant plus loin, le gouvernement prévoit une baisse sur le projet de budget de l'État togolais pour l'exercice 2027. Le montant total est de 2 684,1 milliards de FCFA contre 2 751,5 milliards de FCFA en

2026, soit une diminution de 67,4 milliards de FCFA, ce qui équivaut à -2,5 %.
La baisse susmentionnée est motivée par un contexte international difficile et contraignant, comme les tensions géopolitiques et commerciales, la hausse des prix des hydrocarbures et le durcissement des conditions de financement.



Centre administratif des services économique et financier

Face à ces ressources plus limitées, le gouvernement met en avant la discipline budgétaire, l'optimisation de la collecte des recettes fiscales et la priorisation des dépenses dans le cadre de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031.

Optimiser les recettes fiscales pour soutenir l'économie

Dans un contexte de durcissement des conditions de financement, le Togo mise surtout sur les ressources endogènes. La stratégie du gouvernement prend surtout en compte l'augmentation des recettes internes et la promotion du secteur privé.

Pour maximiser ses ressources, le pays déploie un Plan de mobilisation des recettes (PMR). L'objectif est de collecter de l'argent supplémentaire en élargissant l'assiette fiscale en toute transparence. Cette stratégie repose d'abord sur la modernisation de l'Office togolais des recettes (OTR), où la numérisation et la lutte contre la fraude sont devenues prioritaires.

Parallèlement, l'État durcit le ton contre la corruption grâce à la Haute autorité pour la transparence, l'intégrité de la vie publique et la lutte contre la corruption (HATIC), une institution clé chargée d'enquêter et de promouvoir la probité publique. Ce dispositif d'assainissement financier s'appuie également sur la CENTIF, active depuis 2008 pour traquer le blanchiment de capitaux.
Ces mécanismes sont complétés par des institutions telles que l'Autorité de régulation de la commande publique (Arcop) et la Cour des comptes qui veillent à la transparence des finances publiques. Elles garantissent notamment l'intégrité des marchés publics en faisant appliquer le code d'éthique et de déontologie en la matière.

En se positionnant pour la discipline budgétaire, le gouvernement entend aussi promouvoir la culture de la performance au sein de l'administration publique. Pour ce faire, l'État s'appuie sur plusieurs réformes et initiatives. Au nombre de ces dernières, la digitalisation des services publics et la mise en place du guichet unique pour la création d'entreprises.

Soucieux de mieux gérer ses ressources naturelles et d'optimiser leur impact sur le développement, le pays a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Cette démarche permet de renforcer le contrôle et la gouvernance financière dans ce secteur clé.
Désormais, les entreprises extractives et les agences fiscales de l'État ont l'obligation de déclarer chaque année, et de manière croisée, tous les paiements et recettes. La publication régulière de ces données soutient activement la lutte contre la corruption tout en augmentant les recettes internes du pays.
En parallèle, la modernisation de l'administration simplifie les démarches. La numérisation des services publics les rend plus standardisés, efficaces et accessibles à tous.

Ces réformes réduisent les contacts physiques et contribuent ainsi à freiner la corruption passive. Dans l'optique d'une gestion plus efficiente de la dette, des efforts particuliers sont menés pour renforcer les capacités d'institutions clés telles que la Cour des comptes, l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

Par ailleurs, la modernisation du cadre juridique, marquée par la révision du code des investissements, offre aux investisseurs un environnement plus stable, transparent et préservé de la corruption.

En concrétisant ces réformes, le Togo réaffirme la solidité de ses piliers économiques. À travers la diversification de ses revenus et l'optimisation des recettes fiscales, le pays renforce son autonomie financière tout en limitant son recours à l'endettement.

Concilier la rigueur financière et les besoins sociaux urgents

La discipline budgétaire instaurée par le gouvernement ne saurait occulter le financement des besoins sociaux urgents. Loin d'étouffer les investissements publics, l'optimisation des dépenses et l'amélioration de la collecte des recettes visent à dégager des marges de manœuvre financières pour protéger les populations vulnérables.

L'équilibre entre la rigueur macroéconomique et l'urgence sociale s'articule autour de plusieurs axes majeurs. Il s'agit des budgets massifs alloués au secteur social, le ciblage des urgences régionales et sécuritaires, le déploiement des mécanismes de protection sociale innovants et l'efficacité des dépenses.

Malgré un contexte international difficile et le durcissement des conditions de financement qui contraignent l'État à la rigueur, le Togo maintient une part élevée de ses ressources pour le social. En 2024 et 2026, 48 % du budget y est consacré.
Grâce à une gestion rigoureuse, l'État structure ses dépenses à travers des outils ciblés pour maximiser l'impact. L'assurance maladie universelle (AMU) et le programme d'assurance maladie pour tous les élèves du public (School-AMU) bénéficient de financements sécurisés.

De ce qui précède, il ressort que l'approche togolaise de la discipline budgétaire ne cherche pas à couper dans les budgets essentiels, mais à lutter contre le gaspillage et à améliorer la transparence. En automatisant la chaîne de dépenses et en arrimant chaque allocation à des résultats concrets, le gouvernement s'assure que l'argent public finance réellement les priorités de la Feuille de route nationale.



Place de l'indépendance à Lomé

Enfin, le déploiement d'un guichet unique pour la création d'entreprises allège la bureaucratie et facilite la tâche des investisseurs.

Caleb Akponou

Uemoa

La croissance économique devrait atteindre 6,1 % au 3è trimestre 2026

L'activité économique dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) devrait poursuivre sa progression au cours des prochains mois. Selon la note de conjoncture économique de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), publiée en septembre 2026, la croissance annuelle de l'Union pourrait atteindre 6,1 % au troisième trimestre 2026, contre 6,0 % au deuxième trimestre. Cette évolution serait soutenue par la demande intérieure, le dynamisme de plusieurs secteurs productifs et les résultats de la campagne agricole.

Les perspectives économiques demeurent favorables, portées notamment par les performances attendues de l'agriculture vivrière, des industries manufacturières, du commerce, des services non marchands, de la pêche et de l'élevage. Les chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de la Bceao anticipent également une amélioration de leurs activités. À fin juin 2026, l'acquis de croissance ressortait à 4,7 %, indiquant le niveau minimal de progression déjà susceptible d'être enregistré sur l'ensemble de l'année.



Marché d'Adidogomé à Lomé (Togo)

Sur le plan monétaire, la masse monétaire de l'Union devrait afficher une progression annuelle de 17,7 % à fin août 2026, après 19,0 % un mois plus tôt. Cette évolution correspond à une augmentation de 9 688,5 milliards de francs CFA sur un an. Elle serait principalement alimentée par la progression des créances intérieures, estimée à 2 665,6 milliards, soit une hausse de 4,2 %, ainsi que par la consolidation des avoirs extérieurs nets des institutions de dépôt, attendus à 9 961 milliards.

Cette expansion monétaire se traduirait notamment par une augmentation des dépôts de 16,1 % et de la circulation fiduciaire de 22,9 %. Les créances sur l'économie progresseraient de 5,9 %, tandis que celles sur l'administration publique centrale enregistreraient une hausse de 2,0 %.

Concernant les prix, la Bceao anticipe une accélération progressive de l'inflation, qui passerait de 1,6 % en septembre à 1,9 % en octobre, puis à 2,0 % en novembre 2026. Cette évolution serait liée à la hausse des cours de l'énergie, au renchérissement des transports et des coûts de production. Les frais de fret ont notamment augmenté de 71,5 % à fin août. Le relèvement des prix des produits pétroliers dans les pays de l'Union, à l'exception du Niger, accentuerait également ces pressions.

Malgré ces perspectives encourageantes, plusieurs risques subsistent. La conjoncture internationale, l'insécurité au Sahel et les aléas climatiques pourraient freiner les performances économiques. Le maintien de la confiance des entreprises demeure ainsi un facteur important pour consolider la dynamique de croissance régionale.

Edy Alley

BIDC

Titrisation de 116,4 millions de dollars de prêts pour mobiliser de nouvelles ressources

Dans un contexte de besoins croissants de financement des économies ouest-africaines, la BIDC cherche à optimiser l'utilisation de ses ressources. L'opération engagée sur le marché financier régional doit lui permettre de récupérer des liquidités à partir de prêts déjà accordés, afin de dégager de nouvelles capacités de financement..



Siège de la BIDC à Lomé

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) explore une nouvelle voie pour renforcer sa capacité de financement. Depuis le jeudi 5 novembre, elle propose aux investisseurs du marché financier de l'UEMOA une émission obligataire adossée à dix prêts déjà consentis. L'opération, ouverte à la souscription jusqu'au 4 décembre, doit permettre à l'institution régionale de refinancer une partie de son portefeuille.

Le mécanisme repose sur la titrisation. Concrètement, la banque cède à un fonds spécialisé des créances représentant 68,34 milliards FCFA (116,4 millions $) de capital restant dû. En contrepartie, le FCTC BIDC 2026-2031/2033, géré par KF Titrisation et arrangé par Invictus Capital & Finance, émet 63 milliards FCFA de titres. Les remboursements des emprunteurs serviront ensuite à rémunérer les investisseurs.

Sur cette enveloppe, 61,5 milliards FCFA sont proposés au marché. Ils se répartissent entre une tranche de 12,5 milliards sur cinq ans, rémunérée à 6,20 %, et une autre de 49 milliards sur sept ans, à 6,65 %. La BIDC conserve une tranche junior de 1,5 milliard FCFA, assortie d'un taux de 7 % et davantage exposée aux pertes.

Pour la banque régionale, l'intérêt est double. La conversion de prêts peu liquides en ressources immédiatement mobilisables doit lui permettre de dégager des marges de manœuvre pour financer de nouveaux projets, tout en améliorant la gestion de son bilan. Cette stratégie offre également une alternative aux emprunts obligataires classiques, auxquels la BIDC a régulièrement recours.

Les coupons proposés se situent dans la fourchette des emprunts souverains régionaux. À la BRVM, des obligations togolaises arrivant à échéance en 2031 et 2033 affichent respectivement 6,50 % et 6,70 %, tandis que plusieurs émissions ivoiriennes portent des coupons proches de 6 %. Le Sénégal représente à lui seul 68 % des créances cédées, contre 19 % pour la Côte d'Ivoire et 13 % pour le Mali. Les secteurs bancaire et des transports concentrent également plus de quatre cinquièmes des encours.

Pour sécuriser l'opération, le montage prévoit une réserve de créances de 4 milliards FCFA, une ligne de liquidité de 2,5 milliards et une tranche junior supportant prioritairement les pertes.

L'accueil des investisseurs constituera désormais le véritable test. La note d'information désigne GCR Ratings comme agence de notation.

Avec Agence Ecofin

Togo / Entreprises publiques

L'exécutif se penche sur les modalités de gestion

Le gouvernement togolais poursuit la réforme du cadre de gouvernance des entreprises publiques. Réuni en Conseil des ministres, l'exécutif a adopté un décret fixant les modalités d'application de la loi n° 2025-005 du 1er avril 2025 portant régime juridique applicable aux entreprises publiques en République togolaise. Ce nouveau texte vise à préciser les règles de gestion, de contrôle et de fonctionnement de ces structures.

Adoptée le 1er avril 2025, la loi n° 2025-005 avait introduit plusieurs innovations destinées à améliorer la gouvernance des entreprises publiques. Elle prévoit notamment un renforcement du rôle des autorités de tutelle, la généralisation des contrats de performance entre l'État et les entreprises concernées, ainsi que la promotion d'une administration indépendante. Elle entend également clarifier les règles encadrant leur fonctionnement.

Le décret adopté vient préciser les conditions pratiques de mise en œuvre de ces dispositions. Il définit notamment les modalités d'exercice de la tutelle administrative et financière, ainsi que les mécanismes de contrôle interne et externe. Les procédures relatives à l'audit, au suivi et à l'évaluation des contrats de performance sont également encadrées. Ces instruments doivent permettre d'apprécier les résultats obtenus par les entreprises publiques au regard des objectifs qui leur sont assignés.

Le texte précise par ailleurs les actes soumis à l'autorisation préalable du ministre chargé des Finances. Cette disposition concerne certaines décisions dont les implications financières ou administratives nécessitent un encadrement particulier. Le décret fixe également les conditions de création et de fonctionnement des entreprises publiques relevant des collectivités territoriales, élargissant ainsi son champ d'application au-delà des seules structures placées sous la responsabilité directe de l'État.

Les procédures de dissolution et de liquidation des entreprises publiques font également partie des dispositions réglementées. Leur encadrement vise à préciser les étapes à suivre lorsqu'une entreprise publique est appelée à cesser ses activités.

À travers ce dispositif réglementaire, le gouvernement entend rendre pleinement opérationnelle la loi adoptée en avril 2025. L'objectif affiché est de renforcer la transparence dans la gestion des ressources publiques, d'améliorer la performance des entreprises concernées et de consolider les mécanismes de responsabilité. La mise en application de ces dispositions constitue ainsi une étape dans la réforme de la gouvernance du secteur public marchand au Togo.

E. A

COP 31

Les négociations vont se cristalliser autour de plusieurs points cruciaux

Près de 200 pays se retrouvent à Antalya, sur la côte méditerranéenne turque, pour la conférence annuelle de l'Organisation des Nations unies (Onu) sur le climat, avec une ambition affichée : transformer les engagements accumulés au fil des sommets en résultats concrets.

Alors qu'un puissant épisode El Niño menace d'intensifier les phénomènes météorologiques extrêmes, les négociations s'annoncent difficiles, notamment sur le financement climatique, la transition énergétique et la protection des populations les plus vulnérables. Ville chargée d'histoire, Antalya sera au cœur des attentions cette année. Au milieu des pavillons nationaux et des salles de négociation, la tulipe turque, emblème de cette conférence, rappelle les ambitions du pays hôte. Mais derrière l'effervescence du centre de conférences, une question domine : les gouvernements parviendront-ils enfin à traduire leurs engagements climatiques en changements tangibles ? Alors que les records de température tombent les uns après les autres et que les catastrophes se multiplient, la pression monte sur les dirigeants pour qu'ils passent des déclarations aux actes.



Crédit photo : Onu info

« Les progrès sont loin d'être suffisants ou équitables », a constaté Simon Stiell, secrétaire exécutif de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), lors de la séance plénière d'ouverture. Il a exhorté les pays à dépasser la simple fixation d'objectifs et à « donner un coup d'accélérateur aux solutions » susceptibles de faire une réelle différence sur le terrain.

« Aucune COP (Conférence des Parties) n'est une solution miracle. Aucune conférence ne peut, à elle seule, combler le fossé entre la science et la réalité », a-t-il reconnu.

Un défi pour les négociateurs

La COP31 ne devrait pas déboucher sur un accord emblématique unique, mais vise avant tout à accélérer la mise en œuvre des engagements déjà pris. Le ministre turc de l'Environnement, Murat Kurum, a officiellement pris la présidence de la conférence. Le ministre australien du Changement climatique et de l'Énergie, Chris Bowen, supervisera pour sa part les négociations, dans le cadre d'un dispositif de coprésidence inédit convenu à l'issue de la COP30.

« Nos décisions doivent se concrétiser dans les infrastructures urbaines, sur les terres des agriculteurs et au sein des chaînes de production industrielle. Les familles doivent en ressentir les effets, notamment à travers une baisse de leurs factures d'énergie », a déclaré Murat Kurum aux délégués.

De son côté, Chris Bowen entend faire émerger une décision politique sous l'égide de la présidence tout au long de la conférence, plutôt que de laisser les discussions se concentrer sur les derniers jours du sommet. L'enjeu est de parvenir à des mesures concrètes pour accélérer l'action climatique, malgré des divergences persistantes sur leur portée et leur niveau d'ambition.

Le financement s'annonce comme l'un des principaux points de friction. Les pays en développement réclament des ressources plus accessibles et plus rapidement mobilisables pour faire face aux conséquences du changement climatique et engager leur transition vers des économies moins carbonées.

« Nous savons qu'il y aura des divergences de vues sur la portée de la décision, sur ses composantes, sur le degré d'ambition. Mais notre rôle est de travailler à réduire ces écarts afin de parvenir à la décision la plus ambitieuse et la plus axée sur des résultats concrets que le consensus permettra », a expliqué Chris Bowen.

Quand le changement climatique devient une urgence sanitaire

La journée du lundi 09 novembre 2026 qui a connu l'ouverture officielle de la COP, était également consacrée à l'alimentation, à l'agriculture et à la santé, trois secteurs particulièrement exposés aux bouleversements climatiques.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), entre 3,3 et 3,6 milliards de personnes vivent dans des zones hautement vulnérables au changement climatique. Les vagues de chaleur, les inondations et les modifications des régimes météorologiques mettent déjà des vies en danger et exercent une pression croissante sur les systèmes de santé.

« L'élément central de cette histoire n'est pas l'atmosphère. Ce ne sont ni les terres, ni les océans, ni les glaces. C'est nous. Vous et moi, nos familles et nos communautés », a rappelé Alan Dangour, de la fondation Wellcome Trust, lors d'une conférence de presse organisée par l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Il a exhorté les négociateurs à placer les populations au cœur de leurs décisions, avec cet avertissement : « Nous ne pouvons pas nous adapter à un avenir sans mesures d'atténuation ».

La chaleur extrême constitue une menace particulièrement préoccupante. Les scientifiques s'inquiètent notamment de ses effets sur les grossesses, avec des risques accrus de naissances prématurées et de mortinaissances. Les travailleurs en extérieur, les enfants et les personnes âgées figurent parmi les populations les plus exposées.

Une meilleure anticipation pourrait permettre d'éviter de nombreuses victimes. Joy Shumake-Guillemot, de l'OMM, a expliqué comment les météorologues et les professionnels de santé travaillent ensemble pour mieux prévenir ces risques.

Grâce à une initiative conjointe avec l'OMS, les informations climatiques sont désormais intégrées à la planification sanitaire. Les prévisions de températures dangereuses permettent ainsi aux hôpitaux d'anticiper un afflux de patients, tandis que les prévisions pluviométriques et saisonnières aident les autorités à anticiper certaines épidémies, notamment de paludisme.

« Les informations météorologiques sont très concrètes et directement utiles aux décisions prises dans le secteur de la santé ; pourtant, les acteurs de ce secteur n'y ont souvent pas accès. Du point de vue de la santé publique, la quasi-totalité des décès liés à la chaleur sont, en réalité, évitables. Le potentiel de prévention est considérable», a-t-elle souligné.

La santé figure parmi les dix domaines prioritaires du programme d'action de la COP31. Les pays sont notamment encouragés à mettre en œuvre le Plan d'action pour la santé de Belém, adopté lors de la COP30. Une nouvelle initiative, baptisée « Initiative d'Antalya pour la résilience sanitaire », doit également être lancée.

L'agriculture, victime et partie de la solution

L'alimentation et l'agriculture représentent environ un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Mais le secteur est aussi particulièrement vulnérable au dérèglement climatique : Hausse des températures, sécheresses et inondations menacent les récoltes et les moyens de subsistance de millions d'agriculteurs.

L'agriculture peut toutefois contribuer aux solutions. Cristian Barrasueta, du Forum rural mondial, a confié que des exploitants mettent déjà en œuvre des pratiques d'adaptation. Aux Fidji par exemple, des familles expérimentent différentes variétés de cultures et cherchent à protéger leurs jeunes plants contre des cyclones de plus en plus violents.

Les agriculteurs familiaux sont également au centre des discussions sur le programme de Charm el-Cheikh relatif à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, lancé lors de la COP27. Pour M. Barrasueta, l'enjeu est de leur permettre de participer davantage à l'élaboration des politiques climatiques et d'accéder aux financements nécessaires pour s'adapter.

Or, les procédures complexes et la multiplication des intermédiaires rendent encore les financements climatiques internationaux particulièrement difficiles d'accès pour les petites organisations agricoles. L'urgence est déjà manifeste en Bolivie. Face à une grave sécheresse, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence nationale. Selon les chiffres officiels, plus de 75.000 têtes de bétail ont péri et plus de 114.000 familles ont été touchées.

Alors qu'El Niño devrait s'intensifier dans les prochains mois, le représentant du Forum rural mondial insiste sur la nécessité d'agir sans attendre : Les agriculteurs ont besoin de soutien maintenant, et non dans plusieurs années.

Edem Dadzie

EXPEDITION

REQUETE A FIN D'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME

L'Etablissement LAMIDI&FILS, représenté par son Promoteur, monsieur **LAMIDI Bastou**, Commerçant de son état demeurant et domicilié à Guérin-Kouka (P/Dankpen), de passages réguliers à Lomé, tél. 90 86 87 32 ;

Lequel fait élection de domicile pour les présentes et leurs suites au Cabinet de Maître Sandja BATIGHE, Huissier de justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, y demeurant et domicilié, Avenue de la Chance, 1716 (Vila KORTHO) près des rails de Lomégan, BP. 20625, tél. 70 40 98 41/ 90 36 44 74/ 98 23 11 93 ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER, MONSIEUR LE PRESIDENT :

Qu'il est créancier de monsieur **AZI Yao Nicolas,** Promoteur de **l'entreprise YABAF BTP**, demeurant et domicilié à Lomé (P/Golfe), tél. 70 48 85 70/96 55 35 **32** de la somme en principal reliquataire de trois millions quatre-vingt-seize mille neuf cents (3.096.900) Francs CFA **(Pièce N°1)** ;

Qu'en effet, courant année 2022, le nommé **AZI Yao Nicolas** l'a approché pour lui dire qu'il est attributaire d'un marché relatif à des travaux de réhabilitation d'un bâtiment scolaire de trois classes à l'Ecole Primaire Publique LEDJOBLI-TAA dans la Préfecture de Dankpen ;

Que c'est ainsi que l'entrepreneur l'a supplié de lui livrer à crédit les matériaux et matériel nécessaire à l'exécution desdits travaux ;

Que sur son hésitation puisque ne le connaissant pas, ce dernier pour le convaincre, lui a présenté le document du marché N° 01207/0022/ED-CR/MEPSTA/T/BIE **(Pièce N°2),** ainsi que les courriers N°1235/2022/MEPSTA/PRMP et 00351/2022/CBI/DR/DE/DG du 26 Septembre 2022 **(Pièces N°3 et 4),** ce qui l'a déterminé à lui livrer tous les matériaux sollicités pour un montant total de quatre millions quatre-vingt-seize mille neuf cents (4.096.900) Francs CFA ;

Que dans la foulée, le débiteur a versé un acompte d'un million (1.000.000) Francs CFA arguant que l'Etat qui est le maître d'ouvrage et pour le compte duquel il a effectué les travaux ne lui a pas encore versé la totalité du montant du marché et qu'il règlerait le solde soit la somme de trois millions quatre-vingt-seize mille neuf cents (3.096.900) Francs CFA aussitôt après avoir été lui-même réglé ;

Que depuis toutes ces années passées, son débiteur a disparu et tous ses portables sont éteints ;

Que toutes les démarches entreprises en vue de le retrouver et procéder au recouvrement de sa créance sont restées sans issue ;

Que la créance du requérant est certaine, liquide et exigible et que son recouvrement peut se faire conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution ;

C'est pourquoi, le requérant, **l'Etablissement LAMIDI& FILS**, représenté par son Promoteur, monsieur **LAMIDI Bastou**, Commerçant de son état demeurant et domicilié à Guérin-Kouka (P/Dankpen), de passages réguliers à Lomé, tél. 90 86 87 32, lequel fait élection de domicile comme ci-dessus, sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, bien vouloir enjoindre à monsieur **AZI Yao Nicolas,** Promoteur de **l'entreprise YABAF BTP,** demeurant et domicilié à Lomé (P/Golfe), tél. 70 48 85 70/96 55 35 , de lui payer la créance en souffrance d'un montant en principal reliquataire de de trois millions quatre-vingt-seize mille neuf cents (3.096.900) Francs CFA ;

SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA JUSTICE

Présentée à Lomé, le 08 Septembre 2026

Pour Copie Certifiée Conforme
Lomé, le 22/10/2026
L'HUISSIER DE JUSTICE
Me Sandja BATIGHE

LAMIDI Bastou, Promoteur de l'Etablissement LAMIDI & FILS

ORDONNANCE N° 238 /2026

Nous [illegible], Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces y jointes ;

Vu les dispositions des articles 2, 3, et 4 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution ;

Attendu que la demande de **l'Etablissement LAMIDI & FILS**, représenté par son Promoteur, monsieur **LAMIDI Bastou**, Commerçant de son état demeurant et domicilié à Guérin-Kouka (P/Dankpen), de passages réguliers à Lomé, tél. 90 86 87 32, lequel fait élection de domicile comme ci-dessus, paraît fondée et qu'il y a lieu d'y faire droit ;

En conséquence, enjoignons à monsieur **AZI Yao Nicolas,** Promoteur de **l'entreprise YABAF BTP,** demeurant et domicilié à Lomé (P/Golfe), tél. 70 48 85 70/96 55 35, de lui payer la créance en souffrance d'un montant en principal reliquataire de trois millions quatre-vingt-seize mille neuf cents (3.096.900) Francs CFA ;

Disons que la présente ordonnance est exécutoire sur minute avant enregistrement.

Fait en Notre Cabinet à Lomé, le

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Pour Copie Certifiée Conforme
Lomé, le 21/10/2026
L'HUISSIER DE JUSTICE
Me Sandja BATIGHE

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LOME, LE 18 SEPT 2026
LE GREFFIER EN CHEF
Me Kossi AYATE

ORIGINAL 2

SIGNIFICATION DE L'EXPEDITION DE REQUETE ET DE L'ORDONNANCE N°238/2026 DU 18 SEPTEMBRE 2026 AVEC SOMMATION DE PAYER

L'an deux mil vingt-six (2026)
Et le Vingt deux (22) Octobre à 11 heures 42 minutes ;
A la requête de **L'Etablissement LAMIDI&FILS**, représenté par son Promoteur, monsieur **LAMIDI Bastou**, Commerçant de son état demeurant et domicilié à Guérin-Kouka (P/Dankpen), de passages réguliers à Lomé, tél. 90 86 87 32 ;

Lequel fait élection de domicile pour les présentes et leurs suites au Cabinet de Maître Sandja BATIGHE, Huissier de justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, y demeurant et domicilié, Avenue de la Chance, 1716 (Vila KORTHO) près des rails de Lomégan, BP. 20625, tél. 70 40 98 41/ 90 36 44 74/ 98 23 11 93 ;

Me Sandja BATIGHE
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, y demeurant et domicilié, Avenue de la Chance, 1716 (Vila KORTHO) près des Rails de Lomégan
Soussigné

J'ai

Signifié, remis et laissé à :

Monsieur **AZI Yao Nicolas, Promoteur de l'entreprise YABAF BTP,** demeurant et domicilié à Lomé (P/Golfe), tél. 70 48 85 70/96 55 35, où étant et parlant à : le destinataire n'ayant ni domicile ni résidence connus, j'ai procédé par affichage à la porte principale de l'immeuble du Tribunal de Commerce de Lomé, conformément aux dispositions de l'article 68 du code de procédure civile.

Copie certifiée conforme de l'expédition de requête et de l'ordonnance N°238/2026, rendue le 18 Septembre 2026 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, par laquelle il enjoint à monsieur **AZI Yao Nicolas, Promoteur de l'entreprise YABAF BTP,** demeurant et domicilié à Lomé (P/Golfe), tél. 70 48 85 70/96 55 35, de payer au requérant la somme de **TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE NEUF CENTS (3.096.900) FRANCS CFA ;**

Et de suite à même requête, demeure et domicile que ci-dessus, j'ai Huissier de justice susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, informé le requis qu'il peut prendre connaissance des pièces produites par le requérant à

l'appui de sa requête aux fins d'obtention de la susdite ordonnance au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Je l'ai ensuite sommé d'avoir dans un délai de dix (10) jours, soit à payer au requérant ou à lui des mains de moi, Huissier de justice, porteur des pièces ayant charge de recevoir et pouvoir d'en donner bonne valable et définitive quittance les sommes ci-après détaillées :

- Principal ——→ 3.096.900 FCFA
- Frais de recouvrement (15%) ——→ 464.535 FCFA
- TVA sur frais de recouvrement (18%) ——→ 83.616 FCFA
- -Coût du timbre ——→ 1.000 FCFA
- Coût du présent exploit ——→ 30.000 FCFA

Soit au total ——→ 3.676.051 FCFA

TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQUANTE ET UN FRANCS CFA.

Soit à faire valoir ses moyens de défense en formant opposition à l'ordonnance susvisée devant le Tribunal de Commerce de Lomé dans un délai de dix (10) jours à compter de sa date de signification et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA. Ce délai est augmenté éventuellement des délais de distance.

L'opposition est formée par acte extrajudiciaire.

REPRODUCTION INTEGRALE DES ARTICLES 9, 10 ET 11 DE L'ACTE UNIFORME PORTANT ORGANISATION DES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECOUVREMENT ET DES VOIES D'EXECUTION

Article 9 :
Le recours ordinaire contre l'ordonnance d'injonction de payer est l'opposition. Celle-ci est portée devant la juridiction compétente dont le Président ou le juge délégué par lui a rendu l'ordonnance d'injonction de payer.
L'opposition est formée par acte extrajudiciaire.

Article 10 :
L'opposition doit être formée dans les dix jours qui suivent la signification de l'ordonnance portant injonction de payer. Le délai est augmenté, éventuellement des délais de distance.
Toutefois, si le débiteur n'a pas reçu personnellement la signification de l'ordonnance portant injonction de payer, l'opposition est recevable jusqu'à l'expiration du délai de dix jours suivant le premier acte signifié à personne ou

à défaut, suivant la première mesure d'exécution ayant pour effet de rendre indisponibles en tout ou en partie les biens du débiteur.

Article 11 :
- L'opposant est tenu, à peine de déchéance, et dans le même acte que celui de l'opposition :

- de signifier son recours à toutes les parties, à l'Huissier ou à l'autorité chargée de l'exécution et au greffe de la juridiction ayant rendu l'ordonnance d'injonction de payer ;

- de servir assignation à comparaître devant la juridiction compétente à une date qui ne saurait excéder le délai de trente jours à compter de l'opposition.

L'avertissant qu'à défaut de former opposition dans le délai indiqué-dix jours- il ne pourra plus contester la créance et sera contraint par toutes les voies de droit de payer les sommes réclamées

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
ET AFIN QU'IL N'EN IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant copies certifiées conformes de requête et de l'ordonnance susvisées que du présent exploit dont le coût est de 30.000 Francs CFA.

L'HUISSIER

Me Sandja BATIGHE • GOMÉ • HUISSIER DE JUSTICE LOMÉ

Me Sandja BATIGHE

Port autonome de Lomé

44 cadres accèdent à des postes de responsabilité

Le Port autonome de Lomé (PAL) engage un réaménagement de son organisation interne. Le directeur général, Kokou Edem Tengue, a signé le 4 novembre 2026 une série de décisions portant nomination de 44 cadres à des postes de responsabilité. Les désignations couvrent plusieurs directions, services, divisions et sections de la plateforme portuaire.

Numérotées de 0756 à 0800/26/PAL, ces décisions concernent notamment les directions des Systèmes d'information, des Ressources humaines, de l'Exploitation, de l'Administration générale et des Affaires financières et comptables. Elles touchent différents niveaux de l'encadrement, depuis les fonctions stratégiques jusqu'aux unités opérationnelles.

Parmi les principaux changements, Boroze Kady Lazze-Gaizze prend la direction des Systèmes d'information, tandis que Soadjede Kodjovi est nommé Directeur des Ressources humaines. Telou Aarron Mangla Kevin Charles devient Directeur de l'Exploitation. Kombate Yentchabré, Klousseh Sèvi, Agnekitom Mana Bowaï, Bilabina Piyalo Abire épouse d'Almeida et Fadimba Tahaga sont nommés conseillers du directeur général. Palanga Pagui Essodina est désigné Personne responsable des marchés publics.

Le mouvement touche également l'encadrement intermédiaire. À la Direction commerciale, Akue Aduayi Nontivoin prend la tête du Service Facturation et Avogno Kokou Stanislas celle des Relations commerciales. À l'Administration générale, plusieurs responsables sont affectés à la gestion administrative, au patrimoine et aux stocks. La Direction financière et comptable accueille de nouveaux chefs de service chargés notamment du recouvrement. À l'Exploitation, les nominations concernent la coordination des activités au Terminal du Sahel et entre les différents sites.

Treize postes de chefs de division sont également pourvus, notamment dans l'administration, les ressources humaines et le recouvrement des factures. Quatre responsables sont enfin nommés à la tête de sections dédiées au dispatching, à l'entretien, au contrôle des véhicules et au suivi des stocks.



La majorité des nominations prend effet à compter du 4 novembre 2026. Trois désignations sont toutefois programmées au 1er janvier 2027 : celles de Felibigou N'Faye comme Contrôleur de gestion, d'Agnala Akpén Manzim épouse Alagan au secrétariat général de l'Alliance pour la Promotion du Port de Lomé (A2PL), et de Tagba Piyalo épouse Tougon à la direction du Centre médico-social.

Ces ajustements concernent aussi bien la gouvernance que les activités quotidiennes liées au fonctionnement du port.

Par cette réorganisation, le PAL redistribue les responsabilités dans des fonctions essentielles à son fonctionnement. L'enjeu sera désormais de traduire ces changements dans l'amélioration de la coordination administrative, de l'efficacité opérationnelle et de la performance de la plateforme portuaire, importante pour l'économie togolaise et les échanges régionaux.

La Rédaction



La Banque Autrement
https://togo.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL